

APPEL A CANDIDATURES

Ouvert à tous photographes amateurs / Orléans métropole

Exposition photographique pour la Saint Valentin 2019

« *Le cœur d'Orléans bat pour vous* »

Article 1 : Organisation de l'appel à candidature

La Mairie d'Orléans, située Place de l'Etape – 45040 ORLEANS CEDEX 1, organise **du jeudi 10 au jeudi 24 janvier 2019 inclus**, un appel à candidature intitulé « Le cœur d'Orléans bat pour vous ».

Article 2 : Objet de l'appel à candidatures

Dans le but de développer le dynamisme commercial dans le centre-ville d'Orléans, des projets se mettent en place chaque année, en collaboration avec les commerçants.

Pour la Saint-Valentin, de nombreuses animations seront présentées en centre-ville, sur l'espace public et chez les commerçants.

Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans lance un appel à candidature, auprès des photographes amateurs (ci-après dénommé le participant), dans le but de réaliser une exposition de photographies intitulée « **Le cœur d'Orléans bat pour vous** » qui sera présentée dans le cœur de la ville.

Cette exposition valorisant les plus belles photographies sur la thématique de la saint-Valentin sera intégrée dans la programmation proposée par les commerçants du centre-ville d'Orléans. L'ensemble de ces animations sera répertorié dans un programme édité par la Ville.

Article 3 : Conditions de participation

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes amateurs résidant dans la Métropole. Pour participer, le participant doit se connecter sur <http://www.orleans-metropole.fr> et suivre les indications.

Les photographies (au nombre de 3 maximum) devront représenter la vision de la Saint-Valentin (photos de couples, déclarations d'amour etc..). Les photographies devront être transmises en format JPEG et en haute résolution à l'adresse **saintvalentin@orleans-metropole.fr** avec pour titre « **Photos Saint Valentin 2019** » **pour le 24 janvier 2019 à minuit au plus tard**.

Le participant doit être l'auteur des photographies envoyées.

Les photographies ne doivent comporter ni marque, ni logo publicitaire. En cas de personne physique identifiable, le participant garantit à la Mairie d'Orléans avoir obtenu les autorisations des personnes représentées sur la photographie (document à télécharger sur le site : <http://www.orleans-metropole.fr>) pour que leur image soit publiée dans le cadre de l'exposition. En d'autre terme, le participant déclare avoir toutes les autorisations nécessaires pour l'exploitation de ces clichés.

La Mairie d'Orléans sélectionnera les meilleurs clichés qui seront imprimés, puis exposés dans le centre-ville à l'occasion de la Saint Valentin.

La Mairie d'Orléans se réserve le droit de refuser la publication de photographies qui seraient inacceptables (atteinte aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée, à l'ordre public, etc.), sans avoir à préciser les motivations de cette suppression.

Article 4 : Utilisation des photographies

Le participant autorise la Mairie d'Orléans à utiliser les clichés fournis sans qu'aucun droit ne soit exigé dans le cadre de l'exposition, dans tous les supports de communication de la Mairie d'Orléans, écrits ou web, interne ou externe dans le cadre de la communication liée à l'événement.

Toute exploitation des photographies fera mention du nom du participant ou de son pseudonyme, fourni lors de l'inscription.

Article 5 : Exposition

L'exposition se tiendra du 6 au 17 février 2019 dans le centre-ville.

Les clichés seront imprimés sur des panneaux PVC fixés en différents lieux de la ville.

Article 6 : Force Majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, la Mairie d'Orléans se réserve le droit de modifier, reporter, annuler l'appel à candidatures. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 7 : Responsabilité

La Mairie d'Orléans décline toute responsabilité quant à la perte ou la destruction des photographies indépendantes de sa volonté.

Article 8 : Appel à Candidature

La participation à l'appel à candidatures entraîne de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent appel à candidature.

Article 9 : Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution de cet appel à candidature, à défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Exposition photographique pour la Saint Valentin 2019

APPEL A CANDIDATURES / Fiche d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Portable :

Téléphone :

Mail :

Site Internet :

Crédit photo à inscrire* :

**Le crédit photo sera transcrit à l'identique de celui indiqué ci-dessus.*

Nombre de photos transmises 1 2 3

1. Nom du fichier :

Nom de la Photo :

2. Nom du fichier :

Nom de la Photo :

3. Nom du fichier :

Nom de la Photo :

Je déclare accepter les conditions de l'appel à candidature.

Signature du participant précédée
de la mention « Lu et approuvé, pour accord »:

La fiche d'inscription dûment complétée et les photographies sont à adresser par mail Uj Ubh
avant le 24 janvier 2019 à minuit à : **saintvalentin@orleans-metropole.fr**